

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2001.

Le sujet de la résidence hôtelière « Le Lagon Bleu » était à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal est favorable à son implantation sur la Commune, dans une zone située entre la RN7 et le village, évitant ainsi la traversée de ce dernier. Il sera tenu compte de tous les facteurs liés à cette implantation : emplois, nuisances, assainissement, .

Quoi qu'il en soit, toute nouvelle installation sur notre village ne pourra se faire qu'après avoir mis en place notre Plan Local d'Urbanisme (P.L.U., anciennement P.O.S. : Plan d'Occupation des Sols). De ce fait, le Conseil Municipal va devoir choisir un bureau d'études afin de nous aider à établir ce document important pour l'avenir de Verquières.

Par la suite, le Conseil a entériné, à l'unanimité, deux propositions faites par la Commission du Personnel. Tout d'abord, Madame Sylvie BOUNET a été proposée pour assurer la fonction de correspondant « sécurité ». Cela consistera à veiller à la mise en place et au respect des consignes en matière d'hygiène et de sécurité, pour les employés municipaux. D'autre part, le Contrat Emploi Solidarité de Madame Lucie THIERY a été renouvelé pour une durée de six mois.

Dans un tout autre domaine, le Conseil Municipal s'est penché sur le contrat Pact-Arim, dont la mission est l'assistance pour le montage de dossiers destinés à l'amélioration de l'habitat. Vu le peu de dossiers traités (2) pour un coût annuel élevé (17.500 F), il a été décidé à l'unanimité de résilier la convention nous liant à cet organisme. Notre service administratif pourra aider les personnes désireuses de monter de tels dossiers.

D'autres contrats, d'assurance ceux-là, ont été revus, concernant la garderie du matin en période scolaire et la garderie d'été, ainsi que la tondeuse récemment acquise. De plus, le Conseil a retenu, à l'unanimité, le devis de Monsieur QUINOT concernant la fin des travaux de chauffage au premier étage de la Mairie. Ce devis, le moins disant des trois obtenus, est d'un montant TTC de 11.864,32 francs (1.808,70 euros).

Dans les questions diverses il était question de l'intercommunalité.

Notre commune ainsi que celles de Châteaurenard, Noves, Cabannes, Saint-Andiol et peut être Orgon et Plan d'Orgon vont adhérer à la communauté de communes Rhône-Alpilles-Durance existante (Graveson, Maillane, Barbentane, Eyragues, Rognonas). Ce regroupement est vital si nous ne voulons pas être englobés contre notre gré dans l'aire urbaine d'Avignon.

Concernant le partenariat avec Saint-Andiol, nos deux communes étudient un projet visant à développer des activités en faveur de la petite enfance et des adolescents. Ceci nous permettra de réviser nos propres contrats enfance et temps libres conclus avec la Caisse d'Allocations Familiales, afin d'en réduire les coûts.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 6 septembre à 21 heures.

Verquières, le 4 août 2001

